

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN</b><br>68 105 949<br><b>EPAGE LARGUE</b> | <b>DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</b><br>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019<br>_____<br>DELIBERATION CS/01/2020<br>Séance du <b>Vendredi 28 février 2020</b> | Nombre de membres<br>en exercice : 95<br>Nombre de Membres<br>présents et représentés : 67<br>Nombre de suffrages exprimés : 66 |
|--|---|---|

Le comité syndical réuni sous la présidence de **M. Joseph BERBETT, Vice-Président** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par **M. Daniel DIETMANN, Président.**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité Syndical

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| SUBDIVISIONS              | Résultats à la clôture de l'exercice précédent |                  | Opérations de l'exercice |                   | Résultats à la clôture de l'exercice |                   |
|---------------------------|--|------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
|                           | déficits                                       | excédents        | mandats émis             | titres émis       | déficits                             | excédents         |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT |  | 34 699.42        | 295 445.09               | 345 280.23        |                                      | 84 534.56         |
| SECTION D'INVESTISSEMENT  |  | 53 904.31        | 38 843.06                | 26 909.27         |                                      | 41 970.52         |
| <b>TOTAUX</b>             |  | <b>88 603.73</b> | <b>334 288.15</b>        | <b>372 189.50</b> |                                      | <b>126 505.08</b> |

ALA SOUS-PREFECTURE

11 MARS 2020

REÇU LE

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 126 505.08

Restes à réaliser : - 23 540.00

Excédent réel corrigé : + 102 965.08 €

4° Approuve le compte de gestion 2019 présenté par le Trésorier

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 11.03.2020



Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**Délibération CS/02/2020**

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2019, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

|  |               |   |
|--|---------------|---|
| Section d'investissement (recettes)                                | + 26 909,27 € |   |
| Section d'investissement (dépenses) :-                             | 38 843,06 €   |   |
| Résultat brut (- déficit + excédent) :                             | - 11 933,79 € |   |
| Résultat N-1 reporté :   | + 53 904,31 € |   |
| Résultat brut cumulé   | + 41 970,52   | affecté en ligne 001 recettes d'investissement  |
| Restes à réaliser dépenses   | - 97 060,00   |   |
| Restes à réaliser recettes   | + 73 520,00   |   |
| Résultat net (- besoin de financement<br>+ financement disponible) | + 18 430,52   |   |
| Résultat de fonctionnement à affecter<br>(+ crédit - déficit)      | + 84 534,56   |   |
| Affectation du résultat en investissement<br>(c/1068)              | 0             |   |
| Résultat reporté en fonctionnement                                 | + 84 534,56   | affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement |

Suivent les signatures au Registre  
Rendu exécutoire le 11, 03, 2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN



11 MARS 2020

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

**Membres en exercice : 95**

**Membres présents et représentés : 67**

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**Délibération CS/03/2020**

**Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »**

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 3 500 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2020.
- d'inscrire la somme de 3 500 € à l'article 65738 du budget 2020.

Suivent les signatures au Registre  
Rendu exécutoire le 11, 03, 2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Vice-Président,  
Joseph BERBETT



11 MARS 2020

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

ALA SOUS-PREFECTURE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.

**Délibération CS/04/2020**

Collège GEMAPI

Membres en exercice: 37

Membres présents et représentés: 21

Suffrages exprimés: 22: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

**Adhésion à la carte complémentaire facultative 5.1. des statuts  
du Syndicat Rivières de Haute-Alsace**

Vu l'adhésion de l'EPAGE Largue au Syndicat Rivières de Haute-Alsace le 12 juillet 2017,

Considérant les problématiques d'inondation par coulées de boues transitées par les cours d'eau,  
Considérant les pré-études réalisées par Rivières de Haute-Alsace (anciennement Syndicat Mixte de l'III, anciennement Conseil Départemental 68) concernant la mise en place de bassins de rétention,  
Considérant les nécessaires études à réaliser préalablement à la mise en place de bassins de rétention,  
Considérant que l'EPAGE Largue gère le bassin de rétention du Largitzenbach à Bisel,  
Considérant que l'EPAGE Largue est le porteur de la compétence GEMAPI sur les territoires des Communautés de Communes Sundgau, Sud Alsace Largue, Vallée de la Doller et du Soultzbach et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A),

Le Collège GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

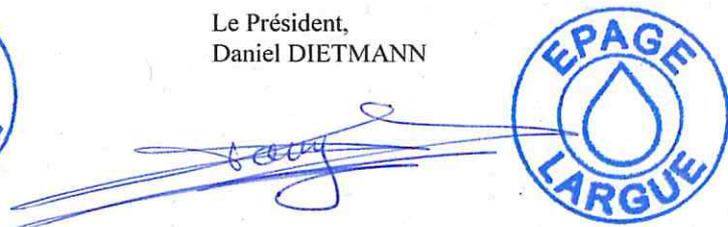
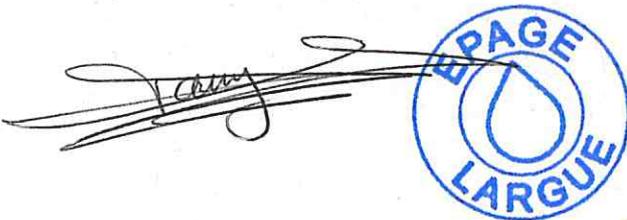
- d'adhérer à la carte complémentaire facultative 5.1. des statuts du syndicat Rivières de Haute Alsace : " *Accompagnement et assistance technique aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux, la conduite d'opérations et de projets décidés par les membres adhérents dans le cadre de leurs compétences respectives.* "
- d'inscrire un montant prévisionnel de 6 700 € à l'article 65738 du budget 2020
- d'habiliter M. le Président à signer tous documents y relatifs.

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 11.03.2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN



11 MARS 2020



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL A LA SOUS-PREFECTURE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

**Membres en exercice : 95**

**Membres présents et représentés : 67**

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**Délibération CS/05/2020**

**Participation NON GEMAPI des Communes**

**Collège NON GEMAPI**

**Membres en exercice: 58**

**Membres présents et représentés: 46**

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,

Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2020,

Le Collège NON GEMAPI, DECIDE, à l'unanimité:

- d'augmenter la valeur du point de 774,67 € à 782,42 €, suivant le tableau ci-joint.
- d'augmenter la valeur du seuil de participation maximum des communes de 2,57 à 2,60€/habitant/an.

Ceci portant la cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE à 1,67 € pour 2020

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 11.03.2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN

Membres en exercice : 95  
Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :  
Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.

**Délibération CS/06/2020**

**Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération**

Collège GEMAPI

Membres en exercice: 37

Membres présents et représentés: 21

Suffrages exprimés: 22: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,  
Pour équilibrer le budget GEMAPI 2020,

Le Collège GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

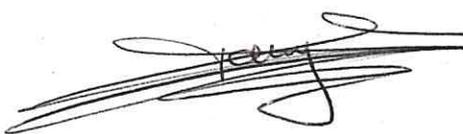
- de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 000,00 € répartie selon les modalités statutaires, répartition détaillée dans le tableau ci-dessous:

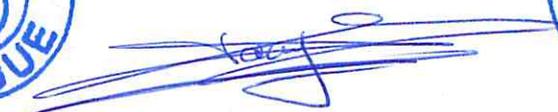
|  | CC Sud Alsace Largue | CC Sundgau  | CC Doller Soultzbach | M2A        | Total        |
|--|----------------------|-------------|----------------------|------------|--------------|
| Population totale (nb hab) DGF 2017                            | 22792                | 49076       | 16841                | 278733     | 367442       |
| Population totale (nb hab) DGF 2018                            | 22925                | 49117       | 16829                | 278443     | 367314       |
| Surface totale (ha) de l'EPCI                                  | 23040,4              | 43324,5     | 16065,9              | 43930,5    |              |
| Surface (ha) concernée par l'EPAGE                             | 22235,2              | 8033,0      | 2023,6               | 226,8      | 32518,6      |
| Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2017 | 21995,5              | 9099,4      | 2121,2               | 1438,9     | 34655,0      |
| Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2018 | 22123,9              | 9107,0      | 2119,7               | 1437,4     | 34788,0      |
| Taux population globale 2017                                   | 63,5%                | 26,3%       | 6,1%                 | 4,2%       | 100%         |
| Taux population globale 2018                                   | 63,6%                | 26,2%       | 6,1%                 | 4,1%       | 100%         |
| Nombre de délégués   | 22                   | 10          | 3                    | 2          | 37           |
| Participation GEMAPI 2019                                      | 100 409,49 €         | 41 538,88 € | 9 683,30 €           | 6 568,35 € | 158 200,01 € |
| Participation GEMAPI 2020                                      | 102 390,14 €         | 42 147,71 € | 9 810,02 €           | 6 652,13 € | 161 000,00 € |

Suivent les signatures au Registre  
Rendu exécutoire le 11.03.2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN



11 MARS 2020

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

**Membres en exercice : 95**

**Membres présents et représentés : 67**

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**Délibération CS/07/2020**

**Collège GEMAPI**

**Membres en exercice: 37**

**Membres présents et représentés: 21**

**Suffrages exprimés: 22: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.**

**Frais d'études préalables à la mise en place d'un bassin de rétention à Soppe-Le-Bas**

Considérant les orientations exprimées par la Commission Technique de l'EPAGE Largue le 17 novembre 2018,

Considérant la problématique d'inondations récurrentes subies par la commune de Soppe le Bas lors des crues du Triegenbach,

Considérant la pré étude hydraulique réalisée par Rivières de Haute-Alsace sur le cours d'eau concerné,

Considérant l'état d'avancement des démarches d'acquisitions du foncier nécessaire à la mise en place d'un bassin par la commune,

Le Collège GEMAPI DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 11 800 € au budget 2020 pour la réalisation d'études géotechniques du site prévu pour l'implantation de la digue
- d'inscrire la somme de 23 000 € au budget 2020 en provisionnement pour la réalisation des travaux de construction du bassin de rétention.

Suivent les signatures au Registre

Rendu exécutoire le 11.03.2020

Pour extrait certifié conforme

Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,

Daniel DIETMANN



SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH  
REÇU LE  
11 MARS 2020  
PREFECTURE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

**Membres en exercice : 95**

**Membres présents et représentés : 67**

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**Délibération CS/09/2020**

**Etude globale des bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont**

Considérant les décisions prises par le Comité syndical le 16 novembre 2019,

Considérant les problématiques récurrentes d'inondation sur les bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont,

Considérant la nécessité d'approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique des bassins versants précités,

Considérant la nécessité d'établir des programmes de travaux globaux sur les bassins versants précités,

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)

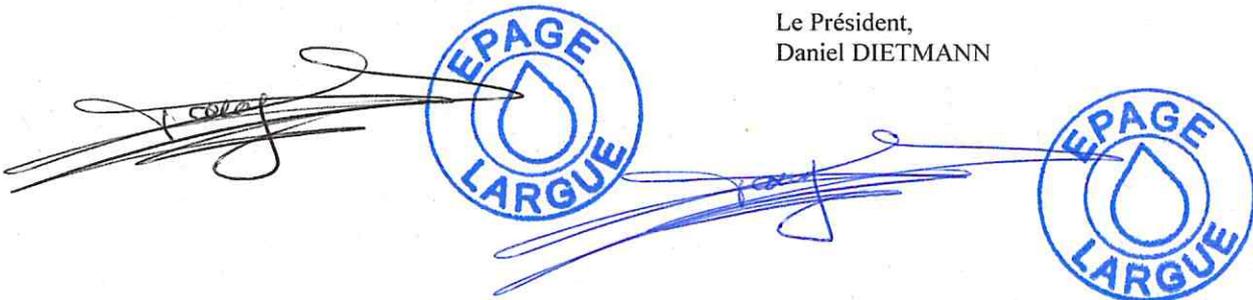
Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 150 000 € au budget 2020 pour la réalisation d'études opérationnelles sur les bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont

Suivent les signatures au Registre  
Rendu exécutoire le 11.03.2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN



The image shows two handwritten signatures in black and blue ink. Below the signatures are two blue circular stamps. Each stamp contains a water drop icon and the text 'EPAGE LARGUE' around the perimeter.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH  
RECU LE

11 MARS 2020

A LA SOUS-PREFECTURE

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**Délibération CS/10/2020**

**Reconquête des continuités écologiques**

Considérant la segmentation des cours d'eau du bassin versant de la Largue,

Considérant les objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixés par la Directive Cadre européenne Eau 2015 (DCE2015),

Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50%,

Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 30 000 € au budget 2020 pour la reconquête des continuités écologiques des cours d'eau du bassin versant de la Largue.

Suivent les signatures au Registre  
Rendu exécutoire le 11, 03, 2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN



11 MARS 2020

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 67

A LA SOUS-PREFECTURE

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**

**Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.**

**Délibération CS/11/2020**

**Renaturation du Largitzenbach**

Considérant la décision prise par le Comité Syndical le 7 avril 2017,

Considérant la nécessité de renaturer le Largitzenbach sur le ban communal de Moernach,

Considérant la dynamique agricole sur le secteur,

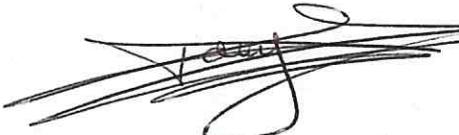
Le Comité Syndical DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 20 000 € au budget 2020 pour la renaturation du Largitzenbach à Moernach.

Suivent les signatures au Registre  
Rendu exécutoire le 11, 03, 2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020

Le Président,  
Daniel DIETMANN



Membres en exercice : 95  
Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/12/2020

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 46

**Equipement de prévention des ruissellements**

Entendu la présentation des bénéfices liés à la mise en place d'équipements de prévention des ruissellements (techniques culturales, haies, fascines,),

Considérant la nécessité de soutien par l'EPAGE Largue à ses communes adhérentes concernant la prévention concertée des risques de coulées de boues,

Considérant l'opportunité de construire un contrat de territoire combinant la prévention des coulées de boues, l'augmentation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration des milieux aquatiques,

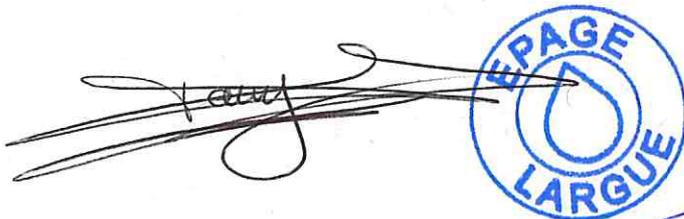
Considérant les opportunités de subvention par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80% sur les techniques d'hydraulique douce,

Le Collège NON GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

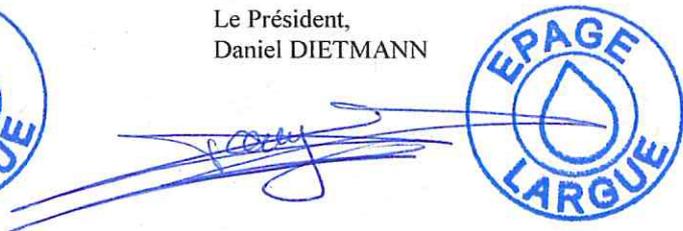
- de soutenir une politique préventive face aux risques de coulées de boues et de ruissellements.
- d'inscrire au budget 2020 la somme de 20 000 € pour les équipements d'hydraulique douce.
- de donner à M. le Président, toute latitude pour utiliser ces crédits afin de soutenir financièrement les projets émergents.

Suivent les signatures au Registre  
Rendu exécutoire le 11, 03, 2020

Pour extrait certifié conforme  
Manspach, le 09 mars 2020



Le Président,  
Daniel DIETMANN



11 MARS 2020

**Comité syndical de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux du vendredi 28 février 2020****Préambule de M. Daniel DIETMANN, Président de l'EPAGE Largue, concernant la motion pour une solidarité aval-amont.**

« A l'occasion du dernier Comité Syndical de la mandature, je tiens à remercier chaleureusement tous les Délégués communaux, intercommunaux et départementaux, qui par leur travail, leurs propositions, leurs débats, ont permis en 28 années de passer du S.M.A.R.L. à l'E.P.A.G.E. Largue. Ils ont fait en sorte d'offrir au Bassin Versant de la Largue un S.A.G.E. et une C.L.E., qui ont permis la rédaction d'un schéma hydraulique, hydrique, bio-diversitaire et sanitaire, qui s'impose aujourd'hui aux tiers et surtout aux documents d'urbanisme que sont les SCOT et les P.L.U. Ce programme d'action a également permis la réalisation de deux études sur la valorisation de l'herbe sur le territoire et le développement de l'agriculture biologique en 2016-2017, afin de préserver, d'optimiser, et de reconquérir la qualité de la ressource en eau et de son cycle.

Cette éclosion progressive à l'échelle cohérente du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux nous a permis d'adapter pertinemment G.E.M.A.P.I. au territoire, et de prendre notre part du travail dans la SLGRI; une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du territoire à Risque d'inondation de l'agglomération mulhousienne (portée par Mulhouse Alsace Agglomération, le Conseil Départemental et la Préfecture du Haut-Rhin). Cette dernière, dans son dernier rapport, reconnaît que la politique d'intervention développée par le SMARL et aujourd'hui l'EPAGE, induit un décalage du pic de crue, de l'ordre de 4 à 6 heures sur celui de l'Ill à Illfurth (zone de confluence), décalage fondamental pour la diminution du risque d'inondation des communes aval, et notamment l'agglomération mulhousienne. Cette même SLGRI mentionne que la gestion équilibrée de la ressource en eau nécessite de valoriser économiquement les bonnes pratiques agricoles (notamment l'élevage) et les mesures de régulation des crues prises dans les têtes de bassins versants au profit des zones urbanisées en aval.

Ce constat révèle toute la pertinence de l'ambitieux programme que nous nous sommes fixés dès l'origine avec les communes, les agriculteurs, les riverains, les usagers et consommateurs d'eau, Alsace Nature, le C.S.A., la Maison de la Nature du Sundgau, sans oublier l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Département 68 et son GERPLAN, la DDT et la Chambre d'Agriculture avec qui nous avons réussi à lancer les mesures agro-environnementales, ainsi que le P.P.R.I., sans oublier NATURA 2000.

C'est à ce stade de pertinence environnementale où nous sommes arrivés aujourd'hui que se présentent les enjeux complexes posés par l'évolution climatique, la densification urbanistique du territoire, l'artificialisation des sols, l'appauvrissement biologique des sols et l'aggravation significative des pollutions anthropiques. Tout cela nous place dans un contexte où l'urgence environnementale et l'urgence économique agricole se conjuguent.»

**Motion pour une solidarité aval-amont**

Considérant l'implication du SMARL, suite au constat et au programme d'action établi par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue (SAGE Largue) par la réalisation de deux études sur la valorisation de l'herbe sur le territoire et le développement de l'agriculture biologique en 2016-2017, confié à la Chambre d'Agriculture et à l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue a pris la suite des études filières herbe pour en assurer l'animation économique dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

filière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et développe un projet de marque valorisant les produits de l'élevage à l'herbe,

Considérant le dynamisme des agriculteurs du territoire dans la recherche de débouchés, de filières leur permettant de valoriser leurs efforts de maintien de l'herbe (conversion à l'agriculture biologique grâce à la mise en place d'une collecte de lait bio sur le territoire, production de fromage à la ferme, production de lait sans OGM, ouverture de magasins fermiers),

Considérant l'implication de l'EPAGE Largue, dans le cadre de l'animation du SAGE Largue pour les démarches menées par Mulhouse Alsace Agglomération pour son Projet Alimentaire Territorial, ainsi que pour le projet déposé pour le Plan d'Investissement d'Avenir, Territoire Innovation Grande Ambition Sud Alsace,

Les Délégués du Comité Syndical de l'EPAGE Largue ont besoin et demandent:

- Le soutien d'une solidarité aval-amont, permettant la valorisation dans les pôles urbains (bénéficiaires des travaux de l'EPAGE Largue en termes d'atténuation du risque inondation) des débouchés des produits de l'élevage à l'herbe, pérennisant le maintien en herbe des zones inondables, salvateur pour la prévention d'inondation.
- De bénéficier de la forte et rapide intensification de l'implication de Mulhouse Alsace Agglomération et des Communautés de Communes du Sundgau dans la valorisation des produits de qualité issus de l'élevage à l'herbe, dans l'accessibilité au marché public de restauration collective ainsi que la facilitation de la distribution en circuit court.
- L'engagement des collectivités et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux.

Manspach, le 28 février 2020

Les délégués de l'EPAGE Largue

Le Président,  
Daniel DIETMANN,

